



RECOMMANDATIONS

- 1) Il faudrait que les instances professionnelles prennent en considération la nécessité impérative d'œuvrer sans répit pour instaurer la culture de la tolérance et du respect mutuel.
- 2) Il faudrait encourager tout processus de nature à consolider l'esprit du rassemblement, de l'union et de la solidarité sans pour autant proscrire le droit à la diversité et aux divergences. Tout règlement de compte comme toute exclusion ne peut être que nuisible à la profession.
- 3) Programmer la thématique principale du 7^{ème} Colloque National de la Pharmacie dans d'autres villes afin d'instaurer une vraie culture de dialogue et de tolérance débouchant sur un séminaire national qui définira des modules de formation et asseoir ainsi une stratégie avec sa structure spécifique.
- 4) Les pharmaciens présents exigent de la commission spéciale provisoire de se contenter et se limiter à sa mission principale pour laquelle elle a été exclusivement nommée : l'organisation dans les délais légalement impartis des élections du Conseil de l'Ordre, libres, transparentes et démocratiques tout en évitant tout conflit d'intérêt.
- 5) Veiller à ce que toute instance professionnelle se conforme à la réglementation en vigueur, notamment en organisant des élections transparentes et démocratiques et respectant la durée des mandats pour avoir des organismes représentatifs et crédibles.
- 6) Les pharmaciens présents ont constaté que les dossiers stratégiques de la profession : prix des médicaments, politique du générique (droit de substitution) nécessitent impérativement des études d'impact appropriées pour en tirer les résolutions qui s'imposent, toute décision improvisée ne peut être que néfaste à la profession.
- 7) Les pharmaciens doivent se mobiliser pour arracher leur droit et faire front aux lobbies de certains opérateurs du secteur qui concourent à l'effritement du monopole pharmaceutique : (EX. DM, vente des médicaments par les cliniques).


Le Président


Le Secrétaire Général